



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Postfach, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 05, F +41 26 305 22 11

www.fr.ch/diaf

Fribourg, le 5 octobre 2018

Feuille de route de la DIAF

Quatre mois après son entrée en fonction, le Conseiller d'Etat Didier Castella a pu déterminer les principaux défis qui attendent la DIAF dans les années à venir, notamment dans le cadre du programme gouvernemental 2017-2021.

1. Projet phare

Grand Fribourg (projet phare 2 du programme gouvernemental)

Le Conseiller d'Etat Didier Castella a pris contact dès son entrée en fonction avec le président de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, Carl-Alex Ridoré, Préfet de la Sarine. Il s'agissait pour lui d'examiner les appuis attendus dans la réalisation de cet important dossier, projet phare du Conseil d'Etat pour cette législature. L'Assemblée constitutive, composée de représentant-e-s des communes, planche actuellement sur un projet de convention. Les services de l'Etat, en particulier ceux de la DIAF soutiennent ces travaux présidés par le Préfet de la Sarine. Il importe de laisser cette assemblée mener à bien ses réflexions. Le Directeur des institutions a confirmé au Préfet de la Sarine qu'il était prêt à s'engager politiquement, devant la population ou le Grand Conseil, dès que l'assemblée constitutive l'estimera nécessaire.

2. Favoriser l'emploi

Devenir le canton leader de l'agroalimentaire (chantier 1.4 du programme gouvernemental)

Le développement du campus de Grangeneuve va contribuer à renforcer sa position de centre de compétence dans la formation, le conseil ainsi que la recherche, grâce à la collaboration avec Agroscope mais aussi avec les entreprises de transformation fribourgeoises. Fribourg peut se targuer d'avoir tous les acteurs de la branche alimentaire, de la production primaire en passant par l'assiette et la recherche. Il bénéficie d'un savoir-faire unique et de sites au fort potentiel de développement comme Grangeneuve, Sorens, St-Aubin, Bellechasse ou encore BlueFatory.

Grangeneuve et infrastructures agricoles (chantier 1.4 du programme gouvernemental)

Le campus de Grangeneuve bénéficie d'importants investissements en vue de renforcer sa place au sein de la formation et de la recherche agricole. En bonne collaboration avec la DAEC, la construction de la ferme et du bâtiment destiné à Agroscope ont été jugés prioritaires, de même que la rénovation de la ferme-école bio de Sorens. Ils intégreront des infrastructures modernes et innovantes pour assurer une formation d'excellence. Un concept général du site, en cours d'élaboration, doit permettre de fluidifier le processus de développement en intégrant le potentiel développement futur d'Agroscope.

Dans le domaine de la formation, Grangeneuve ouvrira dès la rentrée 2019 une filière HES en horticulture. L'IAG a par ailleurs ouvert une 2^e classe bilingue en CFC d'agriculture.

Agriculture (chantier 1.4 du programme gouvernemental)

Le Rapport agricole quadriennal est en cours d'élaboration. La Politique agricole 22+ de la Confédération qui proposera des options pour l'adaptation de la politique actuelle et fixera de nouveaux jalons pour la période 2022 à 2025, sera mise prochainement en consultation. Il s'agira

pour la DIAF d'évaluer ses incidences sur l'agriculture fribourgeoise. Le Conseiller d'Etat Didier Castella s'engage à défendre les besoins de l'agriculture fribourgeoise, et d'anticiper les conséquences de la future politique agricole afin d'aider l'agriculture fribourgeoise à s'adapter aux éventuelles réformes.

La promotion des produits agricoles de proximité (chantier 1.4 du programme gouvernemental)
En collaboration avec les Produits du terroir, la DIAF développe un concept pour l'approvisionnement de la restauration collective, dans un premier temps, puis de la restauration en général, en produits agricoles de proximité. L'enseignement et la formation continue doivent permettre aux professionnels d'intégrer un maximum de produits de proximité.

Bilinguisme (chantier 1.3 du programme gouvernemental)
Le bilinguisme est un atout majeur du canton de Fribourg. Chargée de la politique des langues, la DIAF entend s'engager pour le renforcer et contribuer à la compréhension mutuelle et à la cohésion cantonale. Le Conseiller d'Etat Didier Castella souhaite encourager des mesures pragmatiques, promouvant la pratique décomplexée de la deuxième langue, tant au sein de l'administration cantonale que dans la population. Un concept global intégrant aussi bien l'administration que les communes et les citoyens sera développé dans ce sens dans les mois à venir.

3. Moderniser le canton

Structures territoriales (chantier 2.1 du programme gouvernemental)
L'état des lieux sur les structures territoriales du canton a été l'un des premiers rapports défendus par le nouveau Directeur des institutions devant le Grand Conseil, en juin 2018. Ce rapport, qui préconise de suspendre les réflexions sur le découpage des districts pour se concentrer sur la question des tâches des préfets et des régions, ouvre de nouvelles perspectives. Le Conseiller d'Etat Didier Castella souhaite donner une assise institutionnelle claire aux régions du canton. Dans un premier temps, les tâches des préfets seront « toilettées », d'ici 2019. Une réflexion approfondie sur l'organisation institutionnelle sera menée ensuite, afin de proposer au Parlement différentes options de réforme des tâches des régions.

Rôle des préfets (chantier 2.1 du programme gouvernemental)
Le rôle double des préfets, représentants du Conseil d'Etat dans les districts et élus par le peuple, pose de nombreuses questions. Elément essentiel du dynamisme des régions fribourgeoises, le préfet doit assumer des dizaines de tâches d'exécution, qui pèsent sur les ressources à sa disposition et entre en concurrence parfois avec sa mission de développement du district. Les réflexions en cours sur le statut des préfets doivent permettre de clarifier leur rôle, notamment en lien avec la notion de région, essentielle pour le canton, mais dont le périmètre et les attributions restent aujourd'hui floue. Le Conseiller d'Etat Didier Castella souhaite soumettre au Grand Conseil des options de fond d'ici 2020 sur le sujet, en lien avec les réflexions sur les structures territoriales.

Désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes (chantier 2.1 du programme gouvernemental)

Le projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes doit aboutir prochainement. Il s'agit de clarifier les responsabilités de chaque niveau institutionnel, et d'adapter le financement des prestations correspondantes afin de garantir un pilotage public efficace et efficient. Le projet doit donner aux communes et à leurs associations la plus grande autonomie possible. Un premier

paquet doit être finalisé en 2019, portant notamment sur le domaine des personnes âgées, ou des personnes en situation de handicap. La répartition des tâches ainsi que les outils permettant leur financement doivent être examinés sans tabou.

Fusions de communes (chantier 2.1 du programme gouvernemental)

La loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, entrée en vigueur en 2012, a entraîné de très nombreuses fusions de communes. Leur nombre est ainsi passé de 164 à 136. Le mouvement se poursuit, et la DIAF accompagne les communes désireuses de fusionner. Plusieurs projets sont en cours, dont plusieurs projets présentant une complexité ou une ampleur particulière. Il s'agit notamment de la fusion du Grand Fribourg, des discussions en cours autour d'une commune unique en Gruyère, ou de la fusion intercantonale de la commune bernoise de Clavaleyres avec Morat. Le Conseiller d'Etat Didier Castella s'engage à poursuivre le développement des conditions cadres nécessaires à l'aboutissement de ces projets, afin de renforcer les communes fribourgeoises et permettre les « mégas fusions » en préservant des relations de proximité avec les citoyennes et citoyens pour les tâches locales.

Loi sur les agglomérations (chantier 2.2 du programme gouvernemental)

Les agglomérations présentent un enjeu essentiel pour le développement du canton. Elles sont soutenues par la Confédération, par l'intermédiaire du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le canton de Fribourg a innové dès 1995 en adoptant une loi sur les agglomérations (LAgg), afin de donner une forme juridique propre à ces entités. Vingt ans plus tard, il convient d'adapter cette loi, pour tenir compte de l'évolution de la politique fédérale, ainsi que de l'environnement institutionnel fribourgeois. La prochaine fusion du Grand Fribourg mettra par exemple à mal les équilibres internes de l'Agglomération de Fribourg. La coordination de ce projet de fusion avec l'élaboration d'une nouvelle LAgg sera particulièrement importante. Il conviendra également de donner une plus grande flexibilité aux agglomérations afin de leur permettre de développer des projets sur un périmètre plus vaste et plus conforme au périmètre fonctionnel. Un avant-projet de loi sera mis en consultation dans les mois à venir.

Loi sur les finances communales LFCo (chantier 2.1 du programme gouvernemental)

La LFCo a pour buts de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit et de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière. Adoptée par le Grand Conseil en mars 2018, elle entrera en vigueur en 2021. Sa mise en œuvre demandera d'importants travaux dans les communes, qui seront accompagnées par le Service des communes.

Transparence et vote électronique (chantiers 2.5 et 2.6 du programme gouvernemental)

Dans le domaine des affaires institutionnelles, la DIAF prépare la mise en œuvre de l'Initiative cantonale sur la transparence du financement de la politique, ainsi que l'introduction du vote électronique. En collaboration avec la Chancellerie d'Etat, le Conseiller d'Etat Didier Castella s'engage pour que la mise en œuvre du vote électronique se fasse rapidement, tout en garantissant le plus haut niveau de sécurité.

Digitalisation (chantier 2.6 du programme gouvernemental)

Aujourd'hui déjà 100% des agriculteurs ont recours aux formulaires électroniques (GELAN) pour transmettre toutes les données nécessaires à l'octroi de paiements directs, mais aussi la prévention des épizooties. La digitalisation (Agriculture 4.0) continuera à être soutenue par des projets novateurs, la formation et la vulgarisation. De manière plus générale, le Conseiller d'Etat Didier Castella s'engage pour la digitalisation des prestations des services de la DIAF, par exemple les

permis de chasse et de pêche en ligne, mais aussi de l'octroi d'extraits, d'attestations et de certificats électroniques officiels tirés des registres de l'état civil. Les réflexions en cours sur les structures territoriales tiendront compte des nouvelles opportunités offertes par la digitalisation, tout en garantissant à chacune et chacun l'accès aux prestations publiques.

4. Améliorer la qualité de vie

Préserver les ressources naturelles (chantier 3.4 du programme gouvernemental)

La DIAF promeut une agriculture moderne et productrice préservant les écosystèmes. Plusieurs projets novateurs permettent l'optimisation de l'utilisation des engrais et produits phytosanitaires et la réduction des antibiotiques dans la santé animale. Le plan d'action phytosanitaire ainsi que le projet Relait (diminution des antibiotiques) en sont des exemples.

Chasse et pêche (chantier 3.4 du programme gouvernemental)

Le Conseiller d'Etat Didier Castella a eu de nombreux contacts avec les associations de chasseurs et de pêcheurs dès son entrée en fonction. La DIAF va s'engager dans la régulation des sangliers et des cormorans en collaboration avec les organisations de chasseurs et de pêcheurs, mais aussi avec les organisations environnementales. Le Conseiller d'Etat souhaite établir une convention de collaboration avec la fédération des sociétés de pêche à l'image de ce qui se fait déjà avec la chasse. Dans un objectif de cohésion et de bonne collaboration, la DIAF va mettre en place une planification pluriannuelle du repeuplement piscicole des lacs qui sera présentée prochainement aux pêcheurs.

Pisciculture d'Estavayer (chantier 3.4 du programme gouvernemental)

En collaboration avec la DAEC, des mesures de correction des malfaçons et de planification de la mise en service de l'installation sont en cours. Les retards pris et les coûts supplémentaires feront l'objet de négociations pour déterminer les responsabilités et la prise en charge des coûts.

Forêts (chantier 3.4 du programme gouvernemental)

La nouvelle loi sur la forêt et la protection contre les catastrophes naturelles (LFPCN), premier projet de loi défendu par le Conseiller d'Etat Didier Castella depuis son entrée en fonction, a été très largement soutenu par le Grand Conseil. Elle permettra notamment la mise sur pied d'une commission consultative de la forêt réunissant tous les acteurs concernés. Sa mise en œuvre se fera en concertation avec l'ensemble des partenaires.